

RÉUNION DU 6 JUIN 2005

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

CENTRE DE LOISIRS 2005 : TARIFS

Les tarifs du Centre de Loisirs sans Hébergement organisé du 4 juillet au 29 Juillet 2005 sont les suivants :

Quotient familial	Tranche	Tarif 1 semaine avec repas	Tarif 1 semaine sans repas	Tarif 2 semaines avec repas	Tarif du 4/07 au 29/07/05	* TARIF FRATRIE	
						*Tarif 2 semaines avec repas	*Tarif du 4/07 au 29/07/05
- de 366 €	A	35,61 €	20,96 €	62,82 €	110,56 €	53,40 €	93,98 €
366 à 427 €	B	39,25 €	24,60 €	69,10 €	121,62 €	58,73 €	103,38 €
427 à 488 €	C	42,69 €	28,03 €	75,39 €	132,68 €	64,08 €	112,78 €
+ de 488 €	D	46,58 €	31,92 €	81,67 €	143,73 €	69,42 €	122,17 €
Sivos	E	46,58 €	31,92 €	81,67 €	143,73 €	69,42 €	122,17 €
Extérieur	F	64,37 €	49,70 €	113,08 €	199,02 €	96,12 €	169,17 €

Le tarif fratrie est applicable à partir du deuxième enfant inscrit pour 2 semaines ou plus avec repas.

Le quotient familial sera déterminé sur présentation de l'avis d'imposition de l'année 2003 et de l'attestation de versement des allocations par la Caisse d'Allocations Familiales.

CLSH : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS D'AGENTS D'ANIMATION

Les emplois saisonniers d'agent d'animation pour le fonctionnement du Centre de Loisirs sans hébergement organisé en Juillet 2005 sont créés :

- 2 emplois au grade d'agent d'animation, à l'indice brut 260, pour assurer les fonctions d'animateur du Centre de Loisirs du 1 au 31 Juillet 2005. La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures. Ces agents seront titulaires du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur.

- 2 emplois au grade d'agent d'animation, à l'indice brut 245, pour assurer les fonctions d'animateur du Centre de Loisirs du 1 au 31 Juillet 2005. La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures. Ces agents seront stagiaires – BAFA.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ANIMATEUR EN JUILLET

Un emploi saisonnier est créé pour remplacer l'animateur qui sera détaché à la direction du Centre de loisirs sans hébergement en juillet 2005. La rémunération est fixée sur l'indice brut 260. La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures. Cet agent sera titulaire du BAFA.

CENTRE SOCIAL : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est nommé. Il sera chargé d'élaborer le plan d'organisation du centre social, les activités proposées et la liste des équipements mobiliers nécessaires au fonctionnement. Les Membres sont les suivants :

Monsieur Norbert GAINVILLE

Madame Marinette RAILLOT

Mademoiselle Perrine MOUCHARD

Monsieur Maroine BAGHAT

VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE ARTISANALE DE VARVANNES

Une entreprise implantée sur la zone artisanale de Varvannes serait acquéreur d'une partie de la parcelle référencée AI 276. La superficie totale de cette parcelle est de 1 ha 84a 92ca. La superficie des parcelles cédées serait de 3200 m₂ environ. Le prix de vente est fixé à 3 € 50 le m₂.

CAUE : ETUDE D'UNE NOUVELLE AFFECTATION DU PRESBYTERE

Un architecte conseil du CAUE sera consulté pour une aide à la réalisation d'un diagnostic préliminaire dans le cadre d'un transfert de la Mairie.

ASSURANCES AXA: CONTRAT MULTIRISQUES

Le nouveau contrat d'assurances multirisques établi par Mr Eric D'HUGLEVILLE, Agent AXA est accepté. Il prend en

compte les surfaces corrigées après la visite des bâtiments communaux. La cotisation annuelle TTC est de 5 194 € 22, le remboursement du trop perçu de 206 € 58.

VERSEMENT DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION COORD'AGE

Une subvention de fonctionnement de 310 € 00 est accordée à l'association Coord'age - CLIC DU TERROIR en Mairie des Grandes Ventés.

RACCORDEMENTS DE NOUVELLES HABITATIONS A LA STATION D'EPURATION

Compte tenu des prévisions de constructions sur la Commune de Val de Saône, la station d'épuration pourrait atteindre un niveau de saturation dans un délai très proche. Un accord a été conclu avec la Commune de Belleville en Caux pour son retrait partiel de cette station.

D'autre part, 14 habitations d'Imbleville dont une résidence de 36 pensionnaires y sont actuellement raccordées, le Conseil Municipal demande que de nouvelles habitations de la Commune d'Imbleville n'aient pas la possibilité de se raccorder à la station d'épuration de Val de Saône.

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES EN 2012.

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

SIVOSS DE DOUDEVILLE : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Scolaire et Sportive de Doudeville faisant suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2005. Le Président y précise que l'élève concernée a été orientée vers le Collège de Doudeville à la suite d'une dérogation de l'Inspection Académique, pour des raisons médicales. Le paiement des frais de transport de cette élève sera pris en charge.

INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX ELECTORAUX

Les fonctionnaires de catégorie C percevront des indemnités horaires pour les travaux électoraux réalisés en dehors de leur durée légale de service lors du référendum.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES PUPILLES ET ANCIENS PUPILLES DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT

Une subvention de 50 € 00 est attribuée à cette association. Les crédits ouverts au budget primitif de l'année 2005 sont modifiés.

ACHAT DE RECOMPENSES POUR LES JEUNES SPORTIFS DE LA COMMUNE

Les jeunes sportifs de la Commune seront récompensés pour les titres qu'ils ont remportés. Des bons d'achat Kadéos d'une valeur totale de 15 € 00 seront offerts aux Jeunes Gymnastes, Championnes de France d'aérobic et aux Jeunes Judokas qui ont obtenu de très bons résultats en championnat.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOYER RURAL

L'association du Foyer Rural a dû remplacer un miroir qui avait été brisé pendant une activité proposée par l'animateur communal, dans la salle du Foyer. La dépense a été remboursée partiellement par les Assurances. Le solde restant à la charge de l'Association du Foyer Rural s'élève à 204 € 27. Les crédits ouverts au budget primitif de l'année 2005 sont modifiés pour permettre le versement d'une subvention à l'Association du Foyer Rural de 205 € 00.

ACHAT DE TELEPHONES PORTABLES POUR LES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

3 abonnements seront souscrits auprès de la Sté Bouygues Télécom. Le forfait par appareil est de 17 € 90 mensuel pour une heure de communication. Le prix des téléphones commandés à la Sté Waret Communications - Bouygues Télécom 2 - 10 rue du Calvaire à Bracquemont s'élève au total à

H.T	34 € 89	T.T.C	41 € 70
-----	---------	-------	---------

DECISION MODIFICATIVE N°3 : ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE

Le matériel nécessaire au bon fonctionnement du service technique sera acheté :

	H.T	T.T.C
- 1 tracteur vigneron de marque Fiat 55 66 F auprès de Mr Stéphane POL à Bordeville 16170 ROUILLAC au prix hors taxes de et son transport par le société Gilbert et fils	5 500 € 00	6 578 € 00

16560 Tourriers au prix hors taxes de	300 € 00	358 € 80
- 1 girobroyeur Suire SG 157 au prix hors taxes de	1 000 € 00	1 196 € 00
et 1 souffleur Echo PB 6000 au prix hors taxes de auprès de la Sté NION - 53 rue Georges Clémenceau 76190 YVETOT	418 € 06	500 € 00
- 1 aspirateur François d'occasion au prix hors taxes de	3 100 € 00	3 707 € 60
et 1 balayeuse Rabaud Type Turbonet au prix hors taxes de	6 590 € 00	7 881 € 64
		<hr/>
Soit au total		20 222 € 04

Les crédits ouverts au budget primitif de l'année 2005 sont modifiés.